

SAINT PAL DE SENOUIRE
CONSEIL MUNICIPAL
26 novembre 2017

Vœux de la Municipalité et galettes

L'équipe municipale invite cordialement les habitants et les amis de la commune à partager un moment de convivialité qui se déroulera à la salle des fêtes le dimanche 07 janvier 2018 à partir de 14 heures 30.

Section Clersanges Pissis Molimard Le Sap

En raison de l'article L.2131.11, Elise Giroux, Alain Fouillit intéressés à l'affaire, n'ont pas participé à la délibération.

Claude Tisseur a fait le compte rendu de la réunion des ayants droit en présence de Baptiste Ollier (Garde O.N.F.). Il fait part de leur avis consultatif au Conseil Municipal. La Municipalité continue comme par le passé à prendre l'avis des ayants-droit.

Le plan de gestion qui engage les projets pour les prochaines années est présenté et débattu. Après le travail de préparation le plan sera présenté aux ayants droit et au Conseil Municipal. Le plan de coupe prévoit que l'O.N.F. communique les abattages et débardages au conseil municipal qui donne son autorisation. Pour le bois de chauffage le partage prévu antérieurement entre ayants droit est en cours. Pour les autres coupes les montants des ventes sont versés au budget communal pour des travaux intéressants la section.

Section Le Sap

Pas de plan de gestion de cette section qui n'est pas assez étendue (4 ha).

Coupe de bois

Claude Tisseur expose la procédure de déclaration qui se met en place sur les communes du secteur. Il s'agit pour les exploitants de déclarer les chantiers forestiers pour une meilleure protection des intervenants sur le terrain, une meilleure coordination avec les mairies, une meilleure protection des voies utilisées.

Balisage chemin

Virginie et le Conseil Municipal font le point sur le balisage des chemins et des problèmes rencontrés

Saint Barbe

Christophe Bard représentera la commune à La Chaise Dieu chez les pompiers et remplacera le Maire empêché.

Chandeleur

Christophe Bard propose d'organiser une après-midi crêpes le 18 février 2018. L'idée est retenue et une organisation se met en place.

Repas des anciens

Catherine Pierrot fait le bilan du repas des aînés qui s'est parfaitement déroulé.

Colis de Noël

Catherine Pierrot organise la confection et la distribution des colis de Noël pour les aînés n'ayant pas pu assister au repas.

Remerciements

Alain Fouillit remercie William Malfant pour son aide dans l'aménagement du tunnel abri communal de Clersanges et pour la recherche et la réparation de la fuite à Combres/Vedières. D'autres personnes des villages du secteur ont bien aidé et sont remerciés.

Enquête Regroupement Pédagogique Intercommunal

Le regroupement semble satisfaire les parents et les élus.

Toutefois dans un souci d'économie (chauffage, personnel, etc...) peut-on envisager de regrouper les trois écoles sur un seul site ?

Frais école La Chaise Dieu

Le montant par enfant pour l'année 2016 s'élève à 1 315.83 euros.

Le détail des frais de fonctionnement est présenté. Un regroupement des trois écoles du secteur en un seul site devrait largement contribuer à une économie conséquente au niveau chauffage, personnel communal, ramassages,...

Résidents secondaires

Le Conseil Municipal soulève la question de la transformation des bâtiments en résidences secondaires. Cette tendance pose plusieurs questions.

Les villages sont-ils condamnés à n'être occupés qu'en été et désespérément vides à la mauvaise saison ? Certains résidents secondaires déjà présents sur le territoire ne participent pratiquement pas à la vie de la Commune ?

Comment attirer des personnes présentes toute l'année ?

Comment attirer des familles avec des jeunes et des enfants ?

Infos transmises par M. Meyzonnet

1/ Restos du Cœur

Il n'y a plus de bénévoles pour tenir ouverts les locaux casadéens de distributions des repas.

Une idée est proposée : les bénéficiaires d'un jour peuvent donner de leur temps pour faire les bénévoles d'un autre jour.

2/programme leader

Des aides aux particuliers sont possibles.

Pour les communes un complément d'informations sera demandé pour connaître les projets subventionnables à ce titre.

3/ les associations peuvent demander avant le 30/11/2017 des subventions à l'Agglomération. Le dossier à remplir est sur le site.

Panneau Région

Le versement de la subvention (parking du Bourg) région de 10 623 euros est conditionné à la pose d'un panneau « La Région aide la Commune ». Il est commandé et sera fourni gratuitement par la Région.

Tunnel

L'alimentation en courant électrique sera lancée pour la pose d'un éclairage et d'une alarme au tunnel abri de Clersanges.

La pouzzolane a été livrée et est à l'abri sous le tunnel.

Un local sécurisé sera monté dans le tunnel pour la dépose du petit matériel. Une réflexion est lancée : bois ou moellons ?

Station Epuration du Bourg

Alain Fouillit fait le bilan des travaux effectués par l'agent communal Paul Devidal. Merci à lui. Il est intervenu avec efficacité notamment sur la station avec la mini pelle. L'entretien est régulièrement réalisé toute l'année. Les services du Département, dans le cadre de leur aide à la gestion de l'assainissement, font régulièrement des visites.

Chemin Laffare Serres

Une intervention « enduit à froid » est programmée pour combler des trous formés sur cette chaussée.

Photocopieur

Le renouvellement du contrat de location du matériel avec fourniture d'un matériel neuf est accepté. Il est à noter que l'entreprise Fraisse se chargera de l'impression du pliage et de l'agrafage du prochain bulletin municipal de l'été 2018.

Vente terrains

- Montestudier : demande Audemard Cyril Pagès Cécile

Un terrain mitoyen à la propriété Audemard AK38 et propriété du village de Montestudier.

Accord du Conseil mais pour une partie seulement. Le village conserve la partie qui a les bacs abreuvoirs et dont le cadastre indique la présence de puits.

Un document d'arpentage doit être fait par le demandeur. Prix arrêté 1 euros / m² ht et hors frais.

- Clersanges : demande Monatte Pierre

La rue qui sépare ses terrains AC145 et 146.

Accord du Conseil mais une enquête publique de déclassement de cette voirie communale doit être lancée avec document d'arpentage au préalable Tous les frais devront être couverts par le prix de vente.

- Clersanges : demande Delloue Pascale

La rue qui sépare ses terrains AC170 et 172.

Mme Delloue a été destinataire d'un courrier précisant les détails de ce projet avec une demande de réponse pour maintenir ou arrêter la procédure. Pas de réponse à ce jour.

Tarif communaux

Tous les tarifs communaux sont maintenus pour 2018 sauf la location de la balayeuse de route qui passe à 50 euros.

Plantations diverses

Des plantations ont été réalisées :

- au tunnel abri de Clersanges pour le volet paysager et l'insertion dans le cadre naturelle de cette construction.
- au poste de relevage à l'esplanade du moulin du Bourg pour masquer les installations techniques.
- à la station pour masquer les installations techniques.
- au point de repos du Pont du Breuil pour ombrager la table de pique-nique.

Miroir carrefour du Bourg

Les services du Département seront contactés pour la pose éventuelle d'un miroir de visibilité au carrefour.

Concert

Une proposition retient l'attention du Conseil Municipal : Concert d'un duo Cordavoice Chants et Instruments.

Fourniture électricité

Suite au groupement de commande organisé par le Syndicat des Energies du Département, le fournisseur historique est abandonné au profit de Direct Energies entreprise moins disante (-10%).

Indemnité Trésorier

Le Conseil municipal décide, après vote sur le taux de l'indemnité, Taux à 100% : 3 voix / Taux à 50% : 3 voix / Taux à 35% : 1 voix / Taux à 0% : 2 voix, de faire la moyenne des différentes propositions de taux soit $100+100+100+50+50+50+35+0+0= 486$ et $486/9=43.88$. Taux arrondi à 54%.

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- d'accorder l'indemnité de conseil 2017 au taux de 54% ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Caffier Trésorier à Craponne sur Arzon ;
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 30.49 euros brut.

Investissement 2018 exécution avant le vote des budgets

Afin de ne pas pénaliser les entreprises travaillant pour la Commune, le Maire est autorisé, en 2018 jusqu'au vote des budgets, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2017.

Charges locatives

Après présentation de divers modes de calcul et vote, il est décidé de fixer la charge locative pour l'enlèvement des ordures ménagères à 122.00 euros et 103.00 euros pour les personnes seules. Le Conseil Municipal reprend ainsi le mode de calcul de l'ancien SICTOM en vigueur jusqu'en 2016.

La Commune prend à sa charge 122.00 euros pour ses propres déchets (salle des fêtes, cimetière, mairie, points pique-nique, etc...).

Eau Assainissement

Aucune certitude sur le passage des compétences à l'Agglomération du Puy en Velay avec 2 ans d'avance, la date légale étant le 1^{er} janvier 2020. Il faut attendre la sortie des derniers textes ... Le

Conseil Municipal et le Maire défendront avec détermination les intérêts des habitants.

Agglomération Convention frais personnel

Des conventions seront signées avec l'agglomération pour indemniser la commune qui fera des travaux relevant des nouvelles compétences intercommunales.

Ligne Orange

Suite au signalement à la gendarmerie des lignes Orange sur la chaussée depuis des mois, les réparations ont été enfin effectuées.